

# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 6 juin 2016, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 2, 17 et 30 mai 2016.
3. Remise attestation pour implication bénévole à des membres du Comité 12-18 de Laurierville.
4. Demande de soumissions par appels d'offres pour le déneigement des chemins municipaux, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.
5. Demande de M. Yannick Mercier pour remplir le fossé de la rue du Boisé, vis-à-vis sa propriété.
6. Résultats soumissions pour les travaux de correction de pavage.
7. Résolution pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local.
8. Modification résolution numéro 2016-050 concernant le programme TECQ 2014-2018.
9. Autorisation pour une transition à la hauteur d'un ponceau sur la route de la Grosse-Ile près du Rang 4.
10. Remplacement des poteaux de signalisation dans le secteur de la Grosse-Ile et pour les traverses de motoneige.(70 poteaux)(panneaux 50km/h, plaques de rues)
11. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.
12. Demande d'aide financière à la députée d'Arthabaska pour le réseau routier.
13. Inscription au congrès de la FQM, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016.
14. Dossier de M. André Bourassa (entreposage de toutes sortes)
15. Période de questions de l'assistance.
16. Réaménagement des bordures du petit 9<sup>e</sup> Rang et de la route du 6<sup>e</sup> Rang.
17. Ajout de gravier bout du Rang 4 et Rang 2.
18. Inscription du directeur général à une formation sur les ressources humaines.
19. Demande de M. Gilbert Lacasse pour aménager entrée charretière.
20. Demande de M. Michel Roussin pour remplir le fossé du rang 6 Est vis-à-vis sa propriété.
21. Autorisation d'achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.
22. Autorisation au directeur général et au maire de signer les documents dans le cadre du Programme PIC 150.
23. Demande pour appuyer une campagne pancanadienne concernant les produits du tabac.
24. Cadeau pour la retraite de la coordonnatrice à la bibliothèque, Mme Aline Desrochers.
25. Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.
26. Demande d'autorisation pour un permis de réunion par le Comité de la tire de tracteurs.
27. Transfert de 2 000 \$ au service de loisirs.
28. Correspondance.
29. Approbation des comptes.

30. États des revenus et dépenses au 31 mai 2016.

31. Varia.

32. Clôture de l'assemblée.

**Résolution : 2016-150**

**Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-151**

**Approbation des procès-verbaux du 2, 17 et 30 mai 2016.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 2, 17 et 30 mai 2016, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Remise attestation de reconnaissance en bénévolat.**

Le maire, M. Marc Simoneau, remet à quelques membres du Comité des 12-18 de Laurierville, une attestation de reconnaissance pour leur engagement bénévole au cours de la dernière année dans la communauté. Voici la liste des récipiendaires :

Anne-Lorie Marcoux  
Ariane Gourde  
Alex Gourde  
Maya Glazier

Jérémi Martel  
Francesca Bergeron  
Érika Soucy

Aurélie Goulet  
Naomie Lafond  
Maude Labrie

Le maire remercie sincèrement tous les récipiendaires et invite ces derniers à continuer leur belle implication.

**Demande de soumissions par appels d'offres pour le déneigement des chemins municipaux, pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.**

**Attendu** qu'il demeure quelques points à discuter sur ce sujet, ce dernier est reporté à une séance spéciale du 13 juin prochain.

**Résolution : 2016-152**

**Demande de M. Yannick Mercier pour remplir le fossé de la rue du Boisé, vis-à-vis sa propriété.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser M. Yannick Mercier, propriétaire du 53 rue du Boisé, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé longeant la rue du Boisé sur le côté Est de sa propriété, sur une distance d'environ 150 pieds.

**Que** les travaux consiste à aménager 2 grilles d'égout pluvial avec regard, soit une à proximité de l'endroit où commence le fossé en bordure de la rue du Boisé, et une 2<sup>e</sup> grille environ 96 pieds plus loin en direction sud-est.

**Que** les regards de l'égout pluvial seront reliés par une conduite de 12 pouces de diamètre.

**Qu'un** drain enrobé de 4 pouces de diamètre sera également disposé au fond du fossé.

**Que** la municipalité accepte de fournir les 2 grilles d'égout pluvial avec regards.

**Que** les travaux de remplissage de fossé soient effectués conformément au règlement numéro 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Que** les déboursés pour l'achat des 2 grilles d'égout pluvial et des 2 regards seront payés à même le budget de fonctionnement 2016.

### Adoptée

#### Résolution : 2016-153

#### Résultat de la demande de soumissions pour diverses réparations de pavage dans les chemins municipaux.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le résultat de l'ouverture des soumissions pour des travaux de réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux. Deux soumissions ont été reçues avant 14h00 le 6 juin 2016. L'ouverture des soumissions s'est effectuée à la salle du conseil, le 6 juin 2016 à 14h01, par Réjean Gingras, directeur général et secrétaire-trésorier, en présence de M. François Gingras, inspecteur en voirie et Mme Claire Gosselin, inspectrice en bâtiment et en environnement. Les prix des soumissions sont les suivantes :

#### Pavage Veilleux (1990) inc.

Superficie	Nombre de tonnes métriques	Prix à la tonne métrique	TPS 5%	TVQ 9,9975 %	Total
<b>Rang 8 Ouest</b>					
3m X 20m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5.50 tonnes				
3m X 18m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
2m X 5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
3m X 26m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	7 tonnes				
3m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	4 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>22.5 tonnes</b>	224.00	252.00	502.74	5 794.74
<b>Route du 9<sup>e</sup> Rang</b>					
8m X 16m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	11.5 tonnes				
2m X 5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
4m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3,50 tonnes				
4m X 7m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,50 tonnes				
4m X 39m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	14 tonnes				
4m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3,50 tonnes				
2m X 6m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
3m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	4 tonnes				
4m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>46 tonnes</b>	224.00	515.20	1 027.82	11 847.02
<b>Rang 7 Est</b>					
3m X 9m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2.50 tonne				
3m X 18m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>7.5 tonnes</b>	224.00	84.00	167.58	1 931.58
<b>Chemin Grosse-Ile</b>					
4m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>5 tonnes</b>	224.00	56.00	111.72	1 287.72
<b>Rang 3</b>					
2m X 16m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>3 tonnes</b>	224.00	33.60	67.03	772.63

<b>Rang 4</b>					
1m X 8m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
1m X 8m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
<b>Sous-total :</b>	<b>2 tonnes</b>	224.00	22.40	44.69	515.09
<b>Grand total :</b>				<b>22 148.78 \$</b>	

**Pavage Lagacé & Frères inc.**

<b>Superficie</b>	<b>Nombre de tonnes métriques</b>	<b>Prix à la tonne métrique</b>	<b>TPS 5%</b>	<b>TVQ 9,9975 %</b>	<b>Total</b>
<b>Rang 8 Ouest</b>					
3m X 20m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5.50 tonnes				
3m X 18m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
2m X 5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
3m X 26m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	7 tonnes				
3m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	4 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>22.5 tonnes</b>	118.77	133.62	266.57	3 072.51
<b>Route du 9<sup>e</sup> Rang</b>					
8m X 16m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	11.5 tonnes				
2m X 5m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
4m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3,50 tonnes				
4m X 7m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2,50 tonnes				
4m X 39m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	14 tonnes				
4m X 10m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3,50 tonnes				
2m X 6m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
3m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	4 tonnes				
4m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>46 tonnes</b>	118.77	273.17	544.98	6 281.57
<b>Rang 7 Est</b>					
3m X 9m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	2.50 tonne				
3m X 18m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>7.5 tonnes</b>	118.77	44.54	88.86	1 024.17
<b>Chemin Grosse-Ile</b>					
4m X 14m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	5 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>5 tonnes</b>	118.77	29.69	59.24	682.78
<b>Rang 3</b>					
2m X 16m X 0.090 kg/m <sup>2</sup>	3 tonnes				
<b>Sous-total :</b>	<b>3 tonnes</b>	118.77	17.82	35.54	409.67
<b>Rang 4</b>					
1m X 8m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
1m X 8m X 0.120 kg/m <sup>2</sup>	1 tonne				
<b>Sous-total :</b>	<b>2 tonnes</b>	118.77	11.88	23.70	273.11
<b>Grand total :</b>				<b>11 743.81 \$</b>	

**Attendu** que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Pavage Lagacé & Frères inc.;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accorde le contrat pour les réparations de pavage à divers endroits sur les chemins municipaux, à Pavage Lagacé & Frères inc., et ce, au prix de 11 743.81 \$, taxes incluses.

**Que** les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

**Que** si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal.

**Que** le coût des travaux sera payé à même le budget de fonctionnement 2016.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-154**

##### **Élaboration des plans et devis dans le cadre du programme RIRL.**

**Attendu** que le conseil de la municipalité de Laurierville a pris connaissance des modalités d'application du Volet –Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**Attendu** que le conseil de la municipalité de Laurierville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'Élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2;

**Attendu** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de l'Érable a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil de la municipalité de Laurierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2016-155**

##### **Modification résolution numéro 2016-050 concernant le programme TECQ 2014-2018.**

**Attendu** que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité de Laurierville est admissible à une aide financière de 751 544 \$, pour les années 2014 à 2018;

**Attendu** que la municipalité a adopté par l'entremise de la résolution numéro 2016-050, une programmation de travaux dont le total des dépenses est de 763 000 \$;

**Attendu** que la municipalité ne peut prévoir, selon les modalités du programme, des dépenses supérieures au montant de l'aide financière de 751 544 \$;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, de modifier la résolution numéro 2016-050, afin que la programmation de travaux de l'année 2017, soit de 383 544 \$, au lieu de 395 000 \$.

**Que** le total des travaux de l'année 2016 demeure le même à 368 000 \$, pour un nouveau total de 751 544 \$.

### **Adoptée**

**Résolution : 2016-156**

**Transition à la hauteur d'un ponceau sur la route de la Grosse-Ile près du Rang 4.**

**Attendu** qu'un dos d'âne s'est formé vis-à-vis un ponceau sur la route de la Grosse-Ile, soit à proximité de l'intersection du Rang 4 et de la Route de la Grosse-Ile;

**En conséquence**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire effectuer une transition de chaque côté du susdit ponceau transversal, afin de réduire les risques de la formation d'un dos d'âne à cet endroit.

**Que** le coût des travaux est estimé à 4 000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-157**

**Remplacement des poteaux de signalisation dans le secteur de la Grosse-Ile, les traverses de motoneige et achat de panneaux de signalisation.**

**Attendu** que plusieurs poteaux de signalisation en forme de « U » sont tordus ou brisés dans le secteur nord-ouest de la municipalité;

**Attendu** que des poteaux de signalisation sont également requis aux endroits où le sentier de motoneige traverse les chemins municipaux;

**Attendu** que quelques panneaux de signalisation doivent être remplacés;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'achat d'environ 70 poteaux en « U » de type M.T.Q. à 32.95 \$ l'unité.

**Que** ce conseil autorise également l'entreprise Signalisation Lévis inc., à faire la pose des poteaux de signalisation, et ce, au tarif horaire de 135.00 \$, taxes non incluses.

**Que** le directeur général est également autorisé à faire l'achat des panneaux de signalisation suivants :

- 4 panneaux d'arrêt
- 1 50 km/h maximum
- 1 accès interdit aux camions
- 2 plaques toponymiques (rang 8 ouest et Petit 9<sup>e</sup> Rang)

**Que** le coût pour l'achat et la pose des poteaux en « U » ainsi que l'achat des panneaux de signalisation est estimé à 4 300 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-158**

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

**Attendu que** la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

**Attendu que** la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2015, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**Attendu que** le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**Attendu** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

**Attendu que** les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil de la municipalité de Laurierville demande à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 10 640.80 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

**Que** la municipalité de Laurierville entend réaliser les travaux suivants :

- Changement de plusieurs ponceaux, reprofilage et/ou creusement de fossés et pavage d'une partie du chemin de la Grosse-Ile, pour environ 229 000 \$.

**Que** la municipalité de Laurierville s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**Que** cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-159**

**Demande d'aide financière à la députée d'Arthabaska pour le réseau routier.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil demande un montant de 40 000 \$ à la députée d'Arthabaska, Mme Sylvie Roy, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-160**

**Inscription au congrès de la FQM.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que les conseillères, Mme Julie Bernard et Mme Suzy Bellerose, à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre prochain à Québec.

**Que** les frais d'inscriptions au montant de 750.00 \$ par personne, taxes non incluses, ainsi que les frais de déplacements et de séjours des 3 élus, seront défrayés par la municipalité, sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-161**

**Dossier au 168 rue Grenier.**

**Attendu** que l'inspecteur en urbanisme et en environnement, Mme Claire Gosselin, a avisé, à quelques reprises de façon verbale et écrite, le propriétaire du 168 rue Grenier, de certaines lacunes au niveau de sa clôture, de la présence de toiles sur les abris temporaires et sur la galerie, ainsi que sur l'entreposage extérieur de divers matériaux et équipements;

**Attendu** que certaines améliorations ont été constatées depuis quelques semaines sur ladite propriété;

**Après délibérations**, il est résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, expédie une lettre au propriétaire du 168 rue Grenier, afin de l'inciter à continuer son ménage sur sa propriété.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

Intervention de M. Claude Poulin, concernant l'accumulation de sable dans un ponceau transversal de la route de la Grosse-Ile, lequel sable provient de la propriété de Les Atocas Somerset SENC, via un cours d'eau qui traverse ledit ponceau pour ensuite se diriger vers la rivière Bécancour.

- Le directeur général va communiquer avec M. Léo Ouellet, responsable des cours d'eau à la MRC de l'Érable, pour régulariser la situation.

Autre intervention de M. Claude Poulin, concernant le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité de Laurierville.

- Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que le projet suit son cours, et que la municipalité travaille en collaboration avec la municipalité de Lyster pour ce dossier.

**Résolution : 2016-162**

**Réaménagement des bordures du petit 9<sup>e</sup> Rang et de la route du 6<sup>e</sup> Rang.**

**Attendu** la présence de différentes herbacées sur les bordures du petit 9<sup>e</sup> Rang et de la route du 6<sup>e</sup> Rang, faisant en sorte que les bordures de ces chemins municipaux empêche l'eau de pluie de se diriger vers les fossés, et diminuant la largeur de ces chemins pour la circulation;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'entreprise EMP inc. à enlever les herbacées en bordure du petit 9<sup>e</sup> Rang et de la route du 6<sup>e</sup> Rang, afin de rétablir la largeur des chemins municipaux et faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

**Que** le coût des travaux est estimé à 3 500 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-163**

**Ajout de gravier bout du Rang 4 et le Rang 2.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire ajouter du gravier dans le Rang 2, environ 10 voyages de 10 roues, ainsi que dans le rang 6 Est, environ 4 voyages de 10 roues, et au bout du Rang 4, 1 voyage de 10 roues.

**Que** le coût pour la fourniture du gravier, le transport et la mise en place, est estimé à 3 800 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-164**

**Inscription du directeur général à une formation sur les ressources humaines.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général, M. Réjean Gingras, à participer au 2<sup>e</sup> atelier de formation sur 5 concernant les ressources humaines pour les gestionnaires des municipalités, intitulé « La loi sur les normes du travail et le manuel de l'employé, comme outil de communication efficace! », le mardi 21 juin prochain de 13h00 à 16h30, au bureau de la MRC de l'Érable à Plessisville.

**Que** la formation est offerte par Cameron Ressources Humaines, et le coût d'inscription est de 135 \$, par participant, incluant la documentation.

**Que** le coût d'inscription et les frais de déplacement sont défrayés par la municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-165**

**Demande de M. Gilbert Lacasse de la Ferme Raymond Lacasse inc., pour aménager une entrée charretière.**

Proposé par M. Martin, Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise la Ferme Raymond Lacasse inc., à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur d'environ 25 pieds, pour un nouvel accès aux lots numéros 250-P et 251-P.

**Que** la nouvelle entrée charretière est située près du 771 Ran7 Est.

**Que** les travaux pour l'aménagement de la nouvelle entrée charretière soient effectués conformément au règlement 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-166**

**Demande de M. Michel Roussin pour remplir le fossé du Rang 6 Est vis-à-vis sa propriété.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, d'autoriser M. Michel Roussin, propriétaire du 689 Rang 6 Est, à effectuer ou faire effectuer, à ses frais, le remblaiement du fossé longeant le Rang 6 Est en façade de sa propriété, sur une distance d'environ 115 pieds.

**Que** les travaux pour l'aménagement de la nouvelle entrée charretière soient effectués conformément au règlement 2000-09, concernant le terrassement et l'installation de ponceaux dans la municipalité, et ce, sous la supervision de l'inspecteur en voirie municipal.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-167**

**Achat de fleurs pour l'embellissement de la municipalité.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Gilles Bissonnette, préposé à l'embellissement de la municipalité, à faire l'achat de fleurs et de paniers de fleurs à St-Jacques-de-Leeds, pour les divers aménagements floraux de la municipalité.

**Que** le coût des fleurs et des paniers de fleurs, ainsi que pour la main-d'œuvre pour la plantation, est estimé à 8 000 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-168****Autorisation au directeur général et au maire de signer les documents dans le cadre du Programme PIC 150.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, les documents nécessaires ou utiles dans le cadre d'une demande d'aide financière pour la réfection du terrain de tennis par l'entremise du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

**Adoptée****Résolution : 2016-169****Appui pour un emballage neutre et standardisé des produits du tabac.**

**Attendu** que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

**Attendu** que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

**Attendu** que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

**Attendu** que la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

**Attendu** que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil appui que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

**Adoptée****Résolution : 2016-170****Cadeau pour la retraite de la coordonnatrice à la bibliothèque.**

**Attendu** que Mme Aline Desrochers a pris sa retraite à titre de coordonnatrice à la bibliothèque, le 31 mai 2016, après 20 ans de service.

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que la municipalité offre à Mme Aline Desrochers, un certificat cadeau de la salle de spectacle Le Carré 150 de Victoriaville, d'une valeur de 200 \$, pour souligner sa retraite à titre de coordonnatrice de la bibliothèque.

**Que** le maire et/ou le directeur général remettront le certificat cadeau à Mme Desrochers.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-171**

**Demande d'aide financière pour la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité accepte de verser un montant de 120.00 \$ dans le cadre de la 23<sup>e</sup> édition de la Journée Bouger en famille de la MRC de l'Érable, laquelle se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 au centre-ville de Princeville.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-172**

**Demande d'autorisation pour vendre de la boisson alcoolisée.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la Tire de tracteurs à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de l'édifice municipal, situé à l'arrière du 140 rue Grenier, le 23 juillet 2016.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la Tire de tracteurs de se procurer un permis de boisson délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Résolution : 2016-173**

**Transfert au service de loisirs.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 2,000 \$ de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre du Tribunal administratif du Québec concernant la requête de l'entreprise Énergie Valero inc., pour diminuer l'évaluation municipale du Pipeline Saint-Laurent.

Le directeur général informe les membres du conseil que la MRC de l'Érable a mandaté un avocat pour représenter les 4 municipalités touchées par cette requête de Énergie Valero inc..

- Lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, concernant l'avenir du service postal public.

**Résolution : 2016-174**

**Maintien du service postal.**

**Attendu** que le gouvernement fédéral a formé un groupe de travail ayant pour mandat de recueillir le point de vue des Canadiens et Canadiennes, concernant l'avenir du service postal public;

**Attendu** que ce conseil désire émettre son opinion au groupe de travail;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil demande au groupe de travail sur l'avenir du service postal public, de maintenir la livraison quotidienne du courrier et de maintenir ouvert les bureaux de poste en milieu rural.

**Que** copie de cette résolution soit transmise au groupe de travail du gouvernement et au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes.

#### **Adoptée**

- Réception d'une lettre du ministre des Transports, M. Jacques Daoust, annonçant une subvention de 145 031 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, soit le même montant que pour l'année 1993.
- Réception de la part du ministère des Transports d'un rapport d'inspection du pont du rang 8 ouest surplombant la rivière Noire.
- Offre d'Hydro-Québec par l'entremise de Solutions écofitt, de différentes troussees à prix modique dans le cadre du Programme produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués watersense.

Le directeur général informera les résidents de Laurierville de cette offre d'hydro-Québec pour différents produits économiseurs d'eau (pompe de douche ou aérateur de robinet de salle bain), dans le Poliquin du 10 juin 2016.

- Réception du palmarès des coûts municipaux 2016 La PRESSE-HEC Montréal. Selon le palmarès la municipalité de Laurierville se classe 4<sup>e</sup> sur 184 au sein du groupe des municipalités de 1 000 à 1 999 habitants, et 26<sup>e</sup> sur les 762 municipalités étudiées. Le coût moyen des services offert par la municipalité de Laurierville est 34.05 % moins cher que les municipalités de même taille.
- Offre de service de M. Yvon Camirand, pour participer au projet, « Un arbre, Une vie », dont la contribution de la municipalité serait de permettre la pose d'arbres sur des terrains municipaux.

#### **Résolution : 2016-175**

##### **Projet « Un arbre, Une vie ».**

**Attendu** que les terrains de la municipalité comptent déjà plusieurs arbres; et que l'espace pour la plantation de nouveaux arbres est restreint;

**En conséquence**, il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville préfère, pour le moment, ne pas participer au projet « Un arbre, Une vie ».

#### **Adoptée**

- Lettre de l'Organisation régionale de sécurité civile de la Mauricie et du centre-du-Québec, informant la municipalité de l'abolition du Plan des mesures d'urgences nucléaire externes à la centrale nucléaire de Gentilly-2, attendu la fin des opérations depuis décembre 2012.
- Lettre du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, concernant la prévention des effets de la chaleur accablante sur la santé.

#### **Liste des comptes**

Receveur Gén. Canada : Remise féd. de mai 2016	2,286.48
Ministre du Revenu : Remise prov. de mai 2016	5,961.95
Caisse Desjardins : Capital et intérêts emprunt 2004-01.	20 145.00

Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2007-01.	465.00
Caisse Desjardins : Intérêts emprunt 2013-04.	1 555.00
Croix Bleue : Régime ass. collectif de juin 2016	1,734.04
RREMQ : Cotisations retraite pour mai 2016	1,210.30
Employés : Salaire des employés de juin 2016 (estimatif)	11,160.00
Claire Gosselin : Déplacement et ass.-salaire de juin 2016	133.82
OMH de Laurierville :Prog. Supplément au loyer de juin 2016	69.91
François Brière : Honoraires	405.00
Féd. Caisse Desjardins : Essence Sonic du du 27 /04 au 06/05/2016	172.66
Postes Canada : Envoi du journal Le Poliquin en mai 2016	99.16
Hydro-Québec : Service pompe aqueduc du 22/03 au 30/05/2016	933.78
Hydro-Québec : Service fosse sept. commune du 25/03 au 30/05/2016	95.25
Hydro-Québec : Service caserne du 25/03 au 26/05/2016	1,369.43
Hydro-Québec : Service bibliothèque du 25/03 au 25/05/2016	343.53
Hydro-Québec : Service réservoir rg Scott du 30/03 au 27/05/2016	130.34
Hydro-Québec : Service Croix rg Scott du 30/03 au 27/05/2016	82.23
Hydro-Québec : Service lumières de rues du 25/03 au 30/05/2016	1,096.98
Hydro-Québec : Service édifice du 25/03 au 30/05/2016	763.55
Hydro-Québec : Service au garage.	722.45
Ministre des Finances : 1 <sup>er</sup> versement de 2 Quote-part SQ 2016.	49,085.00
MRC de l'Érable : Formation, Vertisoft (honoraire) et quote-parts service, 2 <sup>e</sup> versement.	74,344.27
Ministre du Revenu : Remboursement de TPS et TVQ reçues	70.01
Petite Caisse Laurierville : Dépenses bibliothèque, garderie, garage, Frais de poste, déplacement coordonnatrice loisirs	254.60
Orapé : Cueillette du mois de mai 2016	265.60
Fonds d'information sur le territoire : 3 mutations en mai 2016	12.00
Me Sylvain Beauregard : Frais juridique	86.23
Ville de Plessisville : Un jugement cour municipal	312.56
Fondation Solidarité Jeunesse : Part. Journée Normand Maurice 2016	433.69
Buropro : Achat livres pour bibliothèque	329.90
Groupe CCL : Achat feuilles de minutes pour procès-verbaux	270.15
Médias Transcontinental : Avis public pavage.	283.99
Ferme Fleur du Jour inc. : Frais déménagement classeurs.	724.90
Distribution Manzak : Matériels ménagers édifice.	114.80
EMP inc. : Travaux de voirie municipale	891.06
Marius Marcoux & fils : Couper des branches près fils électrique	97.73
Garage Marc Labrie : Réparation camionnette et batterie	294.12
Motoparts : Pièces au garage	67.61
OutilMag : Réparation marche escalier logement édifice	26.30
Vivaco : Matériels édifice et garage, huile à fournaise	918.03
Xérox Canada ltée : Service pour mai.	107.18
Environnex : Analyse de l'eau pour mai.	149.01
Gaudreau Environnement inc. : Service pour mai.	10 474.32
Bell Mobilité : Service pour juin.	72.98
Bell Canada : Service pour juin.	351.95

### **Résolution : 2016-176**

#### **Approbation des comptes.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

### **États des revenus et dépenses au 31 mai 2016.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 31 mai 2016, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 744 038.69 \$, et des déboursés au montant de 469 962.04 \$, laissant un solde en caisse de 414 928.09 \$. De

plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 mai 2016, les revenus et dépenses au 31 mai 2015.

**Varia.**

Aucun sujet.

**Résolution : 2016-177**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**